



VAYRAC : 05.65.32.06.20

BRETENOUX : 05.65.38.59.11

SAINT-CÉRÉ : 05.65.40.99.86

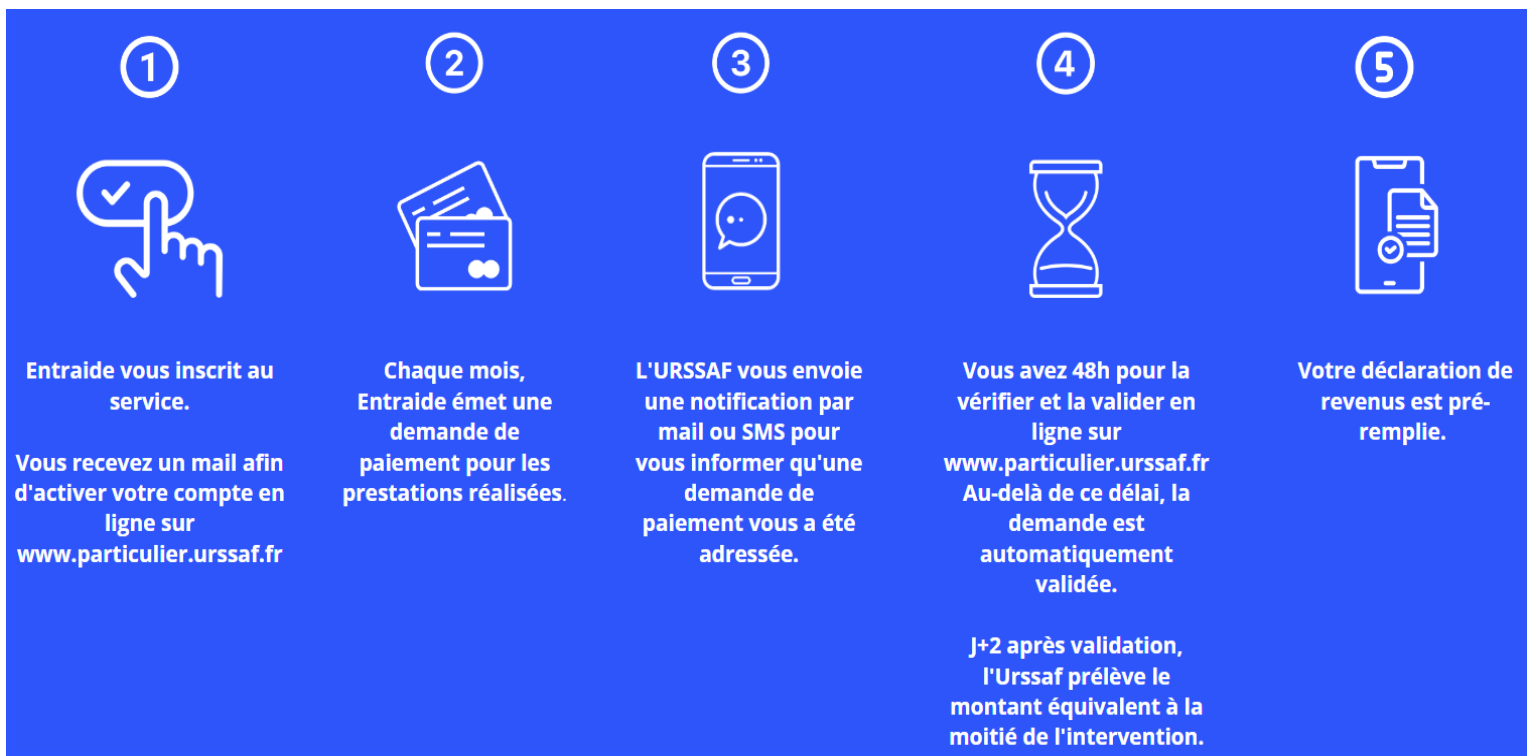
Madame, Monsieur,

A compter du 1er Mars 2023, l'URSSAF et Entraide mettent en place le service d'avance immédiate.

Ainsi, vous bénéficierez de la déduction immédiate de votre crédit d'impôt concernant la facturation des prestations réalisées par le biais d'Entraide dans le cadre du service à la personne.

Il s'agit d'un **service optionnel, gratuit et dématérialisé.**

COMMENT CELA FONCTIONNE?



Si vous souhaitez en bénéficier, merci de nous retourner le coupon ci-dessous complété, signé et

accompagné d'un RIB.

.....

NOM D'USAGE:.....NOM DE NAISSANCE:.....

PRÉNOM:NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE:.....

MAIL:.....NUMÉRO DE PORTABLE:.....

DATE DE NAISSANCE:.....NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE:.....

LIEU DE NAISSANCE:.....CODE POSTAL DE NAISSANCE:.....

BÉNÉFICIAIRE DE PRESTATIONS SOCIALES: OUI NON SITUATION FAMILIALE:.....

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE:.....SITUATION PROFESSIONNELLE:.....

BÉNÉFICIAIRE DE L'APA (Aide aux personnes en perte d'autonomie) OUI NON

SIGNATURE: